

Théorie de l'argumentation juridique

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 20.0
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Existe-t-il une spécificité des raisonnements juridiques?

Reconstruction historique des modes de raisonnement en droit :

Logique et droit (Les relations logique et droit : aspects généraux ; Les raisonnements logiques et pseudo-logiques ; Le syllogisme juridiques et ses déconstructions ;

Les « méthodes » de l'interprétation

Les ressorts argumentatifs des controverses juridiques

Évaluation

Contrôle continu